

## HABIB BOULARÈS, ANCIEN SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'UMA

## VERS UN MARRAKECH II

Pour l'ex-ministre des Affaires étrangères tunisien (1991-1992) et ancien secrétaire général de l'UMA (2002-2006), l'organisation régionale maghrébine n'est pas bloquée par la querelle algéro-marocaine à propos de la question du Sahara occidental, mais par ses textes fondateurs. **Propos recueillis par Ridha Kéfi**

**Peut-on dire que tant que la question du Sahara occidental n'aura pas été réglée, l'UMA aura du mal à fonctionner normalement ?**

Tout le monde répète que l'Union du Maghreb arabe (UMA) est bloquée à cause du problème du Sahara occidental et de la querelle, à ce sujet, entre l'Algérie et le Maroc. Or ce n'est pas le cas, l'UMA est bloquée pour d'autres raisons. Je m'explique. Cette Union a été créée en février 1989. Or l'affaire du Sahara existe depuis 1975. Elle n'a donc pas bloqué l'organisation entre février 1989 et août 1994, date de l'attentat terroriste contre l'hôtel Asni à Marrakech, qui a été suivi par la lettre officielle du Maroc signifiant l'arrêt des institutions de l'UMA. Entre ces deux dates, 26 conventions ont été signées par les cinq pays membres. Pourquoi n'ont-elles pas été appliquées ? On arrive là à la véritable raison du blocage : dans un article du traité de Marrakech portant création de l'UMA, signé le 17 février 1989 par les chefs d'État des cinq pays, il est dit que les décisions ne peuvent être prises que par le Conseil de la présidence, donc lors d'un sommet des chefs d'État, et à l'unanimité, donc en présence des cinq chefs d'État. Ce sont là les deux principes à l'origine du blocage. J'ai essayé de les faire supprimer ou, du moins, de les contourner durant mon mandat de secrétaire général de l'UMA.

**Comment avez-vous procédé ?**

J'ai essayé de convaincre les cinq chefs d'État, oralement et par écrit, de remédier à cette situation. Je proposais, notamment, des formules juridiques permettant de passer outre ces deux principes.

L'argument que j'ai avancé à l'appui de ma proposition est qu'on peut dépasser la règle de l'unanimité, d'autant que le bilatéral se développe bien entre plusieurs pays de l'UMA : Libye/Tunisie, Tunisie/Maroc, Maroc/Mauritanie, etc.

S'il y a un accord entre trois pays, ces derniers peuvent exécuter les conventions déjà signées mais restées lettres mortes en attendant que les deux autres suivent. Si quatre

pays tombent d'accord, ce serait encore mieux.

La réticence était générale ! C'est à croire qu'ils étaient tous attachés aux deux principes : les décisions sont prises par les chefs d'État et selon la règle de l'unanimité.

Il m'est arrivé d'aller voir des ministres pour essayer de faire évoluer des conventions dans tel ou tel secteur. Certains en ignoraient même l'existence. On a pu néanmoins passer outre les textes. Par exemple dans le domaine des télécoms. On réunit les ministres et ils se mettent d'accord sur des questions plutôt techniques. En 2002, le téléphone mobile ne fonctionnait pas entre les pays maghrébins. À chaque fois que je me trouvais à Tripoli, j'étais obligé d'appeler ma femme en France pour faire passer des messages à mon bureau à Rabat. On a pu régler ce genre de problème. On a même pu aider à la création de sociétés mixtes de télécommunication, comme Mattel, qui est une société mauritano-tunisienne de télécommunications, le 1<sup>er</sup> opérateur GSM en Mauritanie. Grâce à l'Association des banques maghrébines (ABM), créée selon le même schéma de contournement de l'obstacle des textes, le transfert d'argent entre les pays maghrébins fonctionne bien.

**Donc le « machin » fonctionne, malgré le sommeil du Conseil de la présidence, sa principale instance ?**

À vrai dire, le secrétaire général, Habib Ben Yahia, ne chôme pas. Des réunions sectorielles ont lieu pratiquement chaque jour dans le cadre des décisions prises entre 1989 et 1994. Il y a quatre importantes commissions réparties entre différents conseils ministériels (transports, télécoms, enseignement, agriculture).

Un sommet des chefs d'État devait avoir lieu chaque année pour prendre des décisions. Un conseil des ministres des Affaires étrangères se réunit préalablement. Mais comme aucun sommet n'a eu lieu depuis 1993, les ministres des Affaires étrangères continuent à se réunir, mais plutôt comme un conseil d'administration de l'UMA, pour superviser le travail du secrétaire général.

Le Comité de suivi, dont la mission consiste à suivre l'application des décisions du sommet, continue de se réunir, lui aussi, une fois par an, mais... pour préparer la réunion des ministres des Affaires étrangères. C'est ce que j'appelle le dévoiement des structures de l'UMA.

#### **Qu'est-ce qui empêche la tenue du sommet des chefs d'État ?**

Pendant les quatre ans que j'ai passés à la tête de l'UMA, on a failli organiser un sommet à Alger, en 2002, mais il a été annulé en dernière minute. Les délégations avaient commencé, la veille, à arriver à Alger. J'étais avec Abdelaziz Belkhadem, alors ministre des Affaires étrangères, quand un coup de téléphone annulant le sommet lui est parvenu de Kadhafi.

En 2003, on a recommencé à Alger. Et à la dernière minute, Kadhafi a encore fait faux bond. Arguant du fait qu'il ne pourrait pas prendre l'avion car on pourrait l'abattre, il a demandé aux autorités algériennes de transférer le sommet à Hassi Messaoud, dans le sud du pays, pour lui permettre de rejoindre la ville par la route. Les Algériens étaient furieux tant les arguments leur ont semblé fallacieux. Ils assuraient la présidence depuis dix ans et devaient passer le témoin à la Libye. Sous le coup de la colère, les Algériens ont dit : « *C'est fini, on n'assure plus la présidence !* »

En 2004, on n'a pu rien faire, mais en 2005 j'ai trouvé un bon interlocuteur en la personne de l'ex-ministre libyen des Affaires étrangères, Abderrahmane Chalgham. Nous avons pu, lui et moi, convaincre Kadhafi de réunir un sommet en Libye. Il nous a parlé en anglais. Première séquence : il dit qu'il va se retirer de la présidence de l'UMA. Les autres chefs d'État refusent catégoriquement. Le lendemain, les ministres des Affaires étrangères vont voir Kadhafi. Il lance : « *On fait le sommet à Christmas* ». On était déjà début décembre, le temps est court. Il propose le début de l'année 2006. Le roi du Maroc dit que son agenda ne le lui permet pas. Décision : on le prépare à notre aise, puisqu'on est d'accord sur le principe de la tenue du sommet en Libye.

La veille du sommet, les ministres des Affaires étrangères sont à Tripoli et attendent l'arrivée des chefs d'État prévue le lendemain. En plein dîner officiel offert par le chef de la diplomatie libyenne, il reçoit un appel téléphonique qui le bouleverse : le sommet est annulé. Kadhafi a décidé d'annuler après avoir appris que l'un des chefs d'État ne viendrait pas mais déléguerait son second. J'ai terminé mon année à Rabat, puis j'ai envoyé ma lettre de démission aux chefs d'État.

#### **Peut-on espérer relancer l'UMA après les changements survenus dans certains pays de la région ?**

Tant qu'on n'a pas réglé définitivement le problème de l'unanimité exigée pour les décisions de l'Union, je ne vois pas comment l'UMA pourrait redémarrer sur des bases solides. Parmi les arguments avancés aux chefs d'État pour

justifier la suppression de cette règle de l'unanimité, j'avais cité le cas de la Communauté européenne qui était bloquée pour la même raison. L'ex-président français, Valéry Giscard d'Estaing, qui avait conscience du problème, a proposé à ses homologues de se réunir en dehors des textes « puisque les textes nous bloquent ». C'est ce qui a été fait et les textes ont fini par être modifiés. On peut faire la même chose avec l'UMA. Les Marocains tiennent aux textes fondateurs signés à Marrakech. La solution existe : on réunit Marrakech II pour amender Marrakech I.

Sur un autre plan, les décisions n'ont pas toutes la même importance. Par exemple, la question de l'élargissement à d'autres pays (l'Égypte en a fait la demande en 1995) ne peut être prise que par les chefs d'État et selon la règle de l'unanimité. Cela se comprend. Ce n'est pas le cas d'autres décisions de moindre importance. On pourrait établir une liste et une hiérarchie des décisions.

Il existe une autre aberration : l'UMA est la seule

organisation internationale à ne pas avoir de drapeau. Une proposition avait été acceptée par la commission en 1993, mais le roi du Maroc a rejeté l'idée. Résultat : la voiture du secrétaire général de l'UMA n'a pas de fanion. Et dans les conférences internationales, il n'a pas de drapeau qui le distingue.

En attendant que le verrou des décisions prises à l'unanimité des chefs d'État saute, que faire pour redynamiser cette organisation ?

Donnons des prérogatives aux ministres des Affaires étrangères, comme cela se passe dans l'Union européenne, pour qu'au moins la machine se débloque. ■

*Tant qu'on n'a pas réglé définitivement le problème de l'unanimité exigée pour les décisions de l'Union, je ne vois pas comment l'UMA pourrait redémarrer sur des bases solides.*

